

1. Informations du président

• Fin du mandat 2020-2023 & élections

- À l'occasion de la dernière séance du mandat 2020-2023 de la CME, le président a remercié l'ensemble des membres de la CME et des CMEL pour leur implication dans la vie institutionnelle de l'AP-HP.
- Les [résultats du second tour des élections](#) ont été proclamés le 7 décembre et les CMEL éliront leurs présidents, vice-présidents et représentants hospitalo-universitaires à la CME entre le 13 et le 21 décembre. Puis, la CME de l'AP-HP sera réunie le **9 janvier 2024** à 16h30 pour élire ses président et vice-président.

• Évènements indésirables graves (ÉIG)

Le D^r David OSMAN, coordonnateur de la gestion des risques associés aux soins (CGRAS) de l'AP-HP, a présenté à la CME le [guide](#) de l'AP-HP sur les ÉIG. Destiné aux professionnels confrontés à la survenue d'un ÉIG dans leur service, le guide explique comment déclarer et analyser les ÉIG, faire des revues de morbi-mortalité (RMM) et prendre en charge les patients et leur entourage ainsi que les équipes de soins impactées. Il constitue aussi un outil de management et un levier pour la cohésion d'équipe.

• Épidémies hivernales

Les tensions dans les services d'accueil des urgences adultes ont pris le relais des tensions précédentes sur les hospitalisations en pédiatrie liées aux virus hivernaux sont en baisse, la situation continue en revanche de se tendre dans les services d'accueil des urgences adultes avec un nombre élevé de patients sur brancards, dans un contexte où la campagne de vaccination contre la grippe stagne avec un taux de vaccination des personnels de l'AP-HP de seulement 13 %, plus faible que l'année dernière à la même période. Tous les médecins de l'AP-HP sont invités à donner l'exemple en se faisant vacciner (grippe et COVID), à organiser des séances de vaccination dans les services et à participer à une bonne information des personnels.

2. Avis sur l'état des prévisions de recettes et de dépenses (ÉPRD) 2024 et sur le plan global de financement pluriannuel (PGFP) 2024-2028 ([diaporama](#), [rapport](#)) (M. Camille DUMAS)

À l'unanimité moins une voix contre et avec une abstention, la CME a approuvé la [motion](#) suivante :

Le 7 février 2023, pour la première fois depuis de longues années, la CME de l'AP-HP a approuvé le PGFP 2023-2027 qui définissait une nouvelle stratégie basée notamment sur les « 30 leviers pour agir ensemble ».

Considérant que le PGFP 2024-2028 conserve l'intégralité des objectifs et de la stratégie financière du PGFP qu'elle a approuvé en février dernier, la CME émet un avis favorable au PGFP 2024-2028 et à l'ÉPRD 2024 sous réserve du financement des charges exogènes pesant sur l'AP-HP liées à l'inflation et aux revalorisations salariales nationales (revalorisation du point d'indice, mesures « Braun » et « Guérini »).

3. Point d'étape sur la réforme des praticiens contractuels (M. Emmanuel RAISON, P^r Jean-Damien RICARD) ([diaporama](#))

Plus de 1 000 praticiens contractuels de « motif 1 » (remplacement ou renfort), qui représentent plus de la moitié des effectifs des nouveaux praticiens contractuels de l'AP-HP issus de la [réforme de 2022](#), arriveront au terme de leur contrat (2 ans maximum) entre février 2024 et avril 2025. Le moment est donc venu de s'interroger sur ce qui leur sera proposé au terme de leur contrat. Au stade actuel de ses réflexions, le comité de suivi de la réforme envisage la possibilité pour ceux de ces praticiens qui n'ont

pas vocation à être titularisés au sein de l'AP-HP de prolonger, s'ils le souhaitent, sur des contrats de motif 3 (d'une durée maximale de 3 ans, en attente d'inscription sur la liste d'aptitude au concours de PH). Ce dossier sera l'un des premiers dont devra se saisir la future CME. Il suppose une réflexion concomitante sur le parcours professionnel et, en parallèle, sur la structuration de nos emplois seniors, en conservant à l'esprit que le but de la réforme des contractuels est de permettre un accès plus rapide à la titularisation.

4. Avis sur la révision des effectifs 2024 de praticiens hospitaliers (M. Emmanuel RAISON) ([diaporama](#))

La CME a approuvé à l'unanimité la révision des effectifs 2024 qui se traduit par 459 postes demandés (401 en 2023), dont 54 % concernent des disciplines en tension. 47 % de ces demandes sont des créations de poste et 61 % concernent des praticiens contractuels (dont 75 % de « motif 3 »). On constate une augmentation des demandes de nominations à temps partiel (19 % contre 12 % en 2022).

5. Accès illégitimes au dossier patient : bilan des accès et suites données (P^r Catherine PAUGAM)

Le respect du secret médical est essentiel pour préserver la confiance des patients. Toutes les actions des utilisateurs sur *Orbis* sont tracées, elles peuvent être auditées et, le cas échéant, faire l'objet de sanctions pénales et disciplinaires (voir [CME du 7 février 2023](#)).

Un audit ainsi réalisé en février et mars 2023 a abouti à identifier des accès illégitimes pour lesquels une soixantaine de procédures disciplinaires ont été engagées concernant des personnels médicaux et non médicaux.

Il est rappelé que, en cas de suspicion d'un accès illégitime, toute personne concernée peut demander les traces des connexions (accès et actions) effectuées sur son dossier à l'adresse suivante : protection.donnees.dsi@aphp.fr. Les traces d'accès seront analysées par la commission centrale consultative d'accès aux dossiers patients (3CADP).

Au terme du mandat de la CME élue en 2019 qui s'achève le 22 décembre, marqué par l'épidémie de COVID et la crise du recrutement et de la fidélisation des personnels hospitaliers, le président de la CME remercie tous les membres de la CME et l'ensemble de la communauté médicale pour la confiance qu'ils lui ont accordée et pour leur implication dans la vie de l'AP-HP et au service des patients.

La réunion d'installation de la nouvelle CME se tiendra le **mardi 9 janvier 2024**.

P^r Rémi SALOMON, le 21 décembre 2023